



COVID-19 : Fermeture des plages de La Baule-Escoublac et de Pornichet

Fermeture des plages de La Baule-Escoublac et de Pornichet jusqu'au 31 mars.

Publié le 18 mars 2020

A partir de mercredi 18 mars et jusqu'au 31 mars, la Ville de La Baule-Escoublac et la Ville de Pornichet ont décidé, d'un commun accord, de fermer l'accès à leurs plages, afin de lutter contre l'épidémie de Coronavirus. Cette mesure complète celle prise par le Crossa Etel, qui interdit toute activité nautique sur le littoral, et fait écho à la présence encore trop nombreuse de personnes constatée, hier, sur les plages.

Toute infraction sera sanctionnée d'une amende. La Ville de Pornichet et la Ville de La Baule-Escoublac comptent sur chacun pour respecter cette décision, qui permet d'endiguer l'épidémie plus efficacement.